



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU:** 13 Juin 2024

**Compte-rendu affiché le :** 21 juin 2024

**Date de convocation du conseil municipal :** 06 Juin 2024

**Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance :** 15

**PRÉSIDENT :** Monsieur Joseph RODRIGUEZ

**Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.**

Secrétaire élue à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

**Membres présents :** *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Samuel OLIVIER ; M. Gilles GROS ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Maghnia MENGUS ; Mme Karen MARCON*

**Membres absents ayant donné pouvoir :** *Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Sophie SOUYRIS)*

**Membre absent :** *M. Éric PEROLAT*

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

*Ouverture de la séance à 19h30*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 25 avril 2024.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

**Ordre du jour**

- I- Actualisation de la voirie communale
- II- CDG 34- Participation marché public -prévoyance
- III- Tarif fête de l'été
- IV – Validation de la convention avec l'EPF
- V- Subvention 80ème anniversaire de la libération
- VI- Transfert de la compétence EP – validation du Procès-verbal
- VII- Questions diverses :

## **POINT N°1**

### **2024-31: Actualisation de la voirie communale**

Monsieur le Maire rappelle que le lotissement le clos Saint Marcel est désormais terminé. Il convient d'intégrer l'impasse de la Lucques à la voirie communale.

La longueur actuelle de la voirie communale est de 13 268 mètres. L'impasse mesure 26 mètres.

La longueur de voirie actualisée est de 13 294 mètres. Un tableau récapitulatif est joint à la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'intégration de l'impasse de la Lucques dans le domaine public communal et valide la nouvelle longueur de voirie communale.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°2**

### **2024-32: CDG 34- Participation marché public -prévoyance**

Monsieur le Maire rappelle que la commune participe à hauteur de 30€/mois maximum pour la participation à la complémentaire prévoyance des agents. Le contrat arrive à son terme et le CDG 34 organise un nouveau marché public. Il est question de valider la participation à la consultation tout en sachant que la commune aura le choix d'adhérer ou pas une fois le titulaire sélectionné et les garanties définies.

Il est important de noter que la législation en la matière a évolué et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette participation n'est plus facultative mais obligatoire. La loi introduit également un niveau minimum de participation qui reste encore à définir. La commune devra en tenir compte lors de l'élaboration des futurs budgets.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne mandat au CDG 34 pour organiser la consultation et le dialogue social. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents y afférents.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

## **POINT N°3**

### **2024-33: Tarif fête de l'été**

Le fonctionnement de la régie nécessite une délibération pour fixer le tarif à appliquer pour la participation à la fête de l'été/Plateau.

Pour rappel, le tarif pratiqué l'an dernier est de 3€ par participant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### **POINT N°4**

##### **2024-34: Validation de la convention avec l'EPF**

Pour rappel, Monsieur le Maire indique que la commune a validé l'intervention de l'EPF lors d'un récent Conseil Municipal. La convention a depuis été validée par leurs services mais avec des modifications à la marge. Par soucis de transparence, nous avons voulu présenter cette version modifiée au Conseil Municipal.

Le projet de convention été transmis aux élus avant la séance.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide les modifications et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### **POINT N°5**

##### **2024-36: Subvention 80ème anniversaire de la libération**

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'une demande de subvention de la part de l'association du Maquis BIR-HAKEIM en raison du 80ème anniversaire de la libération.

Le montant demandé est de 500€.

Les élus prennent connaissance du programme qui est organisé.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal attribue une subvention de 500€ à l'association.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### **POINT N°6**

##### **2024-35: Transfert de la compétence EP – validation du Procès-verbal**

La commune a transféré la compétence Eclairage Public (EP) à HERAULT ENERGIES. Comme nous l'avons fait dans le cadre du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement, il convient de valider le procès-verbal sur lequel se trouvent les actifs à transférer. Le document est présenté aux élus.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal.

Pour : 14    Contre : 0    Abstention : 0

#### **POINT N°7**

##### **Questions diverses :**

# PA8 maison médicale : le projet d'aménagement provisoire est présenté aux élus pour la maison médicale. Les élus font la remarque qu'il convient d'inverser le sens de stationnement des véhicules. A voir avec la maîtrise d'œuvre.

*Fermeture de la séance à 20h40*